

* NOUVELLES / ÉVÉNEMENTS *

- * **Le Projet « Valorisation des personnes retraitées », 2^e phase**
Résultats : Six (6) personnes ont participé.

En moyenne, les heures consacrées au bénévolat par mois, sont de **73h**.
Toute notre gratitude pour votre participation et une telle générosité!

- * **Journée Internationale des femmes le 8 mars** - Invitation à une conférence grand public, préparée par le Centre-Femmes La Jardilec, sur un sujet d'actualité : « *L'hypersexualisation des filles et la régression érotique* » avec madame Jocelyne Robert, auteure et sexologue.

- * **Le 17 mars 2006, « Pour vivre une vie pleine de sens... »** (coût 40\$)
Journée de ressourcement et de formation pour les bénévoles engagés auprès des aînés, à la *Maison des aînés de Lévis*, 10, rue Giguère, Lévis. (Places disponibles pour voyager contacter Colette : 247-5246)

Responsable du Bulletin * Colette St-Onge 418 247-5246

Collaboratrices :
* Alberta Gagnon 418 598-6959
* Jacqueline Caron-Kirouac 418 247-5397

Site Internet : www.aqdr.org/sections.php @: aqdr.lislet@videotron.ca

Nous aimerions recevoir vos commentaires et suggestions.

* CHRONIQUE *

* **Le Bénévolat** *

* **Les Aînés dans la famille :** Ce sont les aînés qui, habituellement, constituent le centre de la famille. En plus de pourvoir à leurs propres besoins, plusieurs aînés soutiennent leurs enfants de diverses façons, y compris par des contributions financières ou matérielles.

* **Engagement social des aînés :** Depuis plusieurs années, environ le quart d'entre eux militent dans des centaines d'associations et d'organismes dans des buts de socialisation et d'altruisme. Ils y consacrent beaucoup plus de temps (202 heures par année) que les autres groupes d'âges.

* **Leur contribution :** Ils participent au produit intérieur brut par leurs contributions fiscales, leur pouvoir d'achat et leurs investissements. Par les soins donnés aux proches, ils contribuent à la réduction des coûts de financement des programmes sociaux. Leur contribution à la vie culturelle va au-delà de leur consommation. Elle se fait aussi par leur production et leur créativité.

* **Le rôle utile, voire essentiel,** que jouent les aînés dans le bon fonctionnement de la société mérite d'être mis en valeur et exploité davantage.

L'Arbre et ses Racines

* L'ISLET et ses environs * Bulletin mensuel 05 * Février 2006

AQDR L'Islet-Nord Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées

* ÉDITORIAL *

Le Bénévolat des Aînés contribue-t-il au développement de notre société ?

Une équipe de travail sur « *La pleine participation des aînés au développement du Québec : Afin de construire un Québec pour tous les âges* » a remis son rapport en juin 2005. Il est dit que « *le Bénévolat des aînés est d'abord une volonté de leur part de continuer à faire partie intégrante de la société, de se sentir utiles et de se réaliser comme personnes. De plus, leur participation sociale est essentielle dans le contexte du vieillissement de la population et de l'augmentation rapide du nombre de personnes âgées.* »

Dans ce contexte, s'interroger sur le temps que nous consacrons au bénévolat (voir: résultats du Projet) nous, les membres de l'AQDR, semble approprié, et nous permet de tenter de prendre la mesure de NOTRE participation à la richesse de notre communauté. Dans cette foulée, nous débutons ce mois-ci, une nouvelle chronique en abordant le thème du BÉNÉVOLAT.

Nous souhaitons ainsi apporter au contenu de votre Bulletin des sujets qui suscitent votre intérêt et vous tiennent à cœur.

Colette St-Onge

* ACTUALITÉ *

* **L'Arrêt Chaoulli un enjeu majeur pour notre système de Santé**

1. Qu'est-ce que la cause Chaoulli ? M. Chaoulli est un médecin québécois qui réclamait le droit de son patient, M. Zeliotis, de souscrire à une **assurance privée** afin de payer le coût d'une **opération** dans un hôpital privé.

2. Qu'est-ce qui empêchait M. Zeliotis de recourir à une assurance privée ?
Ce sont deux lois du Québec : l'**art. 11** de la Loi de l'Ass^{ce}-Hospitalisation et l'**art. 15** de la Loi de l'ass^{ce}-Maladie. Elles **interdisent** aux résidents du Québec **d'avoir accès à des soins de santé privés** dispensés par le régime de santé public.

♦ **Le jugement de la Cour suprême rendu le 9 juin 2005** (4 juges sur 7)
L'interdiction de souscrire à une Assurance-Maladie privée **contrevient à l'art. 1** de la Charte des droits et libertés du Québec et à l'**art. 7** de la Charte canadienne des droits et libertés...

♦ **Les juges dissidents disent**, entre autres et en résumé :

1. Par cette interdiction de recourir à une assurance privée, on veut éviter un système à deux vitesses.

2. Une telle décision doit être prise dans l'arène politique comme les lois qui ont créé ces interdictions.

* COMMUNICATIONS *

PARTENARIAT avec La Capitale Assurances :

Une convention a été signée, en décembre 2003, entre l'AQDR provinciale et La Capitale, assurances générales inc. , pour 5 ans, sans pour cela engager les Sections. Le premier but est d'augmenter le nombre de membres, et ensuite, de leur fournir des avantages.

Avantages pour les membres de l'AQDR : Une économie de 10 à 12 % sur vos assurances auto ou habitation, une protection juridique et bien d'autres avantages.

Pour **plus d'informations** nous pouvons vous fournir les dépliants que La Capitale a mis à notre disposition.

* MIEUX CONNAÎTRE L'AQDR *

DÉFINITION ET RÔLES DES SECTIONS

Les Sections doivent **veiller à la défense des droits** des personnes retraitées et préretraitées dans leur milieu. Elles s'engagent à :

- * **Promouvoir** les buts, les objectifs, les idées et les documents de l'Association auprès de ses membres et de la population.
- * **Travailler à accroître** la crédibilité et la visibilité de l'Association et à en défendre les intérêts dans le milieu.
- * **Intéresser les autorités** locales, les députés, les organismes sociaux, ainsi que les regroupements locaux de personnes âgées à travailler ensemble à l'amélioration des conditions, de la qualité de vie des aînés.
- * **Recueillir des fonds** suffisants pour supporter les exigences de l'organisation.
- * **Assurer la relève** des membres et des administrateurs.

Juriguide

* Ma famille peut-elle me placer en résidence contre mon gré, si je suis encore autonome ? *

Non. Vous seul pouvez décider d'aller vivre en résidence privée.

Tant **qu'aucun régime de protection** n'est ouvert à votre égard, votre famille ne pourra prendre cette décision à votre place. Si toutefois, vous devez être hébergé dans un établissement de santé ou de services sociaux pour y recevoir les soins requis par votre état de santé mais que l'on considère **que vous n'êtes pas apte** à consentir au placement, quelqu'un d'autre pourra décider à votre place. En l'absence d'un représentant légal, votre conjoint, ou à défaut, un proche parent ou une personne qui a de l'intérêt pour vous, pourra donner son consentement.

Si vous continuez de refuser, le tribunal devra trancher.

* ANNIVERSAIRES DU MOIS *

ANNIVERSAIRES DE NAISSANCE

JANVIER 2006

- | | | |
|--------------------------|----------------------|---------------------|
| * Jeannine Bérubé | * Marcelle Deschênes | * Georgianne Fortin |
| * Yvette Giasson | * Marcel Guay | * Rosaire Lord |
| * Maurice Morin | * Colette St-Onge | * Jean-Louis Têtu |
| * Marie-Ange L. Thibault | | |

FÉVRIER

- | | | |
|----------------------|---------------------|-----------------------|
| * Annette Bélanger | * Jules Bélanger | * Rose-Hélène Boucher |
| * Fernand Caron | * Lucienne Caron | * Marcelle Cloutier |
| * Madeleine Cloutier | * Achille Fortin | * Yolande Fortin |
| * Louise Fortin | * Yvonne D. Lamarre | * Benoît Lévesque |
| * Louise Pelletier | * Raymond St-Pierre | * Dany Thibault |

* RECETTE D'ALBERTA *

DÉLICIES CHOCOLATÉS

Une gourmandise dont les enfants raffolent... ..et les adultes aussi !

8 oz	chocolat mi-sucré	12	cerises marasquin avec queue
8	grosses guimauves	2 c.	à thé miel
2	bananes		

1. Dans un bain-marie, faire fondre le chocolat avec le miel.
 2. Peler les bananes et les couper en 4 parties (tronçons).
 3. Tremper les guimauves dans le chocolat jusqu'à mi-hauteur, déposer sur le plat.
 4. Mettre les tronçons de bananes sur les guimauves.
 5. Saucer les cerises dans le chocolat en les tenant par la queue. Les déposer sur les bananes. Les cerises restantes serviront de décoration.
- Variante : Tremper les guimauves de côté.*

TRUCS ET FAÇONS DE FAIRE

Pour le linge qu'on étend dehors :

Mettre du **sel** dans l'eau de rinçage. C'est plus facile d'enlever les épingles et vous obtenez un meilleur séchage.

* Rions un peu *

- * Un couple d'amoureux en promenade sur le Mont-Royal admirent du haut de la falaise le coucher de soleil surplombant la ville
Elle : *Comme c'est pythagore !*
Lui : *On ne dit pas pythagore, on dit pittoresque.*
Elle : *Bien, pittoresque ou pythagore, c'est pas mal synagogue.*

